

PROCÈS VERBAL
COMITÉ SYNDICAL PÔLE MÉTROPOLITAIN NÎMES-ALÈS
SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2025

MEMBRES PRÉSENTS (16) : Christophe RIVENQ, Max ROUSTAN, Christian CHAMBON, Frédéric GRAS, Philippe RIBOT, Liliane ALLEMAND, Daniel-Jean VALADE, Gilles TIXADOR, Jacques BOLLEGUE, Jean-Louis POUDEVIGNE, Jean-Claude MAZAUDIER, Bernard HILLAIRE, Christophe BOUGAREL, Véronique POIGNET-SENGER, Jean-Charles BENEZET, Eric TOREILLES.

MEMBRES EXCUSÉS (6) : Jean-Marc CAMPOLLO, Geneviève BLANC, Patrick MALAVIEILLE, Jean-François DURAND-COUTELLE, Rémi NICOLAS, Ghislain CHASSARY.

POUVOIRS (8) : Franck PROUST (pouvoir à Daniel-Jean VALADE), Patrick DE GONZAGA (pouvoir à Jacques BOLLEGUE), Patrick CHABERT (pouvoir à Jean-Louis POUDEVIGNE), Alain BENSAKOUN (pouvoir à Christian CHAMBON), Patrice PLANES (pouvoir à Véronique POIGNET-SENGER), Olivier FABREGOUL (pouvoir à Gilles TIXADOR), Eddy VALADIER (pouvoir à Jean-Claude MAZAUDIER), Méryl DEBIERRE (pouvoir à Christophe RIVENQ).

Nombre de votants : 24

Convoqué le mardi 25 novembre 2025, le Comité Syndical s'est réuni à l'ATOME, salle de réunion du 5ème étage, le mardi 2 décembre 2025 à 10h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur le Président procède à l'appel ; le quorum est atteint.

Monsieur Jacques BOLLEGUE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux élus. Il indique que la période récente, marquée notamment par les élections à venir, n'a pas facilité l'activité du Pôle Métropolitain. Il rappelle toutefois que, malgré les aléas et le fait que la structure n'ait pas toujours été considérée comme une priorité collective, plusieurs actions majeures fonctionnent très bien et contribuent réellement au dynamisme du territoire.

Monsieur le Président insiste sur l'importance des coopérations interterritoriales qui se renforcent, notamment dans le domaine agricole et alimentaire, à travers nos Projets Alimentaires Territoriaux respectifs, ainsi que dans le travail mené avec **Monsieur Franck PROUST, Vice-Président**, sur de nouveaux projets à conduire dans les prochains mois. Il souligne que le territoire traverse une période incertaine, parfois secouée par les attentes et les inquiétudes des habitants, mais que l'action collective permet de maintenir une cohérence et une ambition partagée.

Il rappelle néanmoins que, malgré un contexte difficile, le Pôle Métropolitain a su rester stable, notamment grâce à l'entente construite avec les collectivités voisines et aux travaux engagés sur la gestion des déchets, sujet dépassant largement le périmètre du Pôle Métropolitain mais essentiel pour l'avenir de nos territoires.

Monsieur le Président mentionne ensuite le rôle structurant de la souveraineté agricole et alimentaire, qui reste un axe d'action important en 2026. Il fait état des projets engagés en 2025, tels que la création de « La Belle Gardoise », une initiative de pain local distribué dans une quinzaine de boulangeries partenaires du territoire. Ces actions seront développées plus largement au fil de ce Comité Syndical.

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Syndical du 8 avril 2025

Le procès-verbal du Comité Syndical du 8 avril 2025 n'a pas appelé d'observation. Il est approuvé à l'unanimité, sans remarque.

2. Débat d'Orientation Budgétaire 2026 - Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Président informe le comité syndical que le contexte budgétaire pour l'année 2026 reste particulièrement tendu. Il indique que les marges de manœuvre financières seront limitées et que l'État ne prévoit pas, à ce stade, de modifications administratives ou réglementaires permettant une amélioration sensible de la situation. Il précise que, dans ces conditions, il sera difficile d'engager de nouveaux investissements importants au cours de l'exercice 2026.

Monsieur le Président évoque les principales actions menées par Pôle Métropolitain en 2025 : En matière de souveraineté agricole et alimentaire, les actions opérationnelles suite à l'étude sur la mise en œuvre des solutions d'optimisation des flux logistiques se poursuivent.

Le Pôle Métropolitain a contribué à la création de l'association « La Belle Gardoise », une baguette 100 % gardoise, façonnée à partir d'un blé cultivé et pétri dans le Gard, grâce à une subvention allouée de 20 000 €. La première fournée a eu lieu le 13 novembre 2025, à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat à Nîmes.

Il ajoute que le lancement grand public est prévu en duplex sur le parvis des Arènes de Nîmes et au cœur des Halles de l'Abbaye d'Alès, le 13 décembre prochain, au matin. L'horaire sera précisée ulté-

rieurement.

La Fédération Départementale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (FD CIVAM 30) a bénéficié d'une subvention de 16 000 € du Pôle Métropolitain pour la marque « Raspailou », pain gardois biologique de qualité créée en 2007 avec le soutien des collectivités. 500 tonnes sont actuellement produites par les céréaliers et transformées par les boulangers gardois. L'animation a débuté en novembre 2025.

Enfin, grâce à une subvention de 15 000 € en 2025 du Pôle Métropolitain, la Chambre d'Agriculture du Gard a accompagné le lancement d'une filière d'un point de vue technique et organisationnel. Ainsi, un groupement de 3 agriculteurs a souhaité se lancer dans le test de la culture de lentilles sur une surface de 7 hectares en 2025. Ils se sont structurés en une association « Les perles du Gard ».

Il rappelle que la souveraineté agricole et alimentaire restera un axe majeur de l'action du Pôle Métropolitain dans les prochaines années. Toutes ces actions sont rendues possibles notamment grâce à l'implication de nos Projets Alimentaires Territoriaux.

Monsieur le Président évoque le montant du budget qui sera soumis à approbation lors du prochain Comité Syndical du 17 décembre 2025, de 30 686,88 €.

Dans le chapitre « université, recherche et innovation », il précise que la convention annuelle avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne « AUDRNA » ne sera pas renouvelée en 2026. Toutefois, les actions seront poursuivies dans le cadre des conventions propres à Alès Agglomération et Nîmes Métropole. Aucune dépense n'est donc prévue en 2026.

Dans le chapitre des « mobilités », et plus précisément sur le dossier du Contournement Ouest de Nîmes (CONIM), il rappelle que le Pôle Métropolitain réaffirme son engagement en faveur du contournement Ouest de Nîmes, déclaré d'utilité publique en mars 2024, et demande toujours son inscription pleine et entière dans l'avenant n°1 au CPER. Nîmes Métropole et le Pôle Métropolitain, premiers financeurs du projet à hauteur de 40 %, attendent désormais la maquette financière et la relance des études. Il exprime son inquiétude à ce sujet. Aucune dépense n'est prévue en 2026.

Monsieur le Président rappelle que l'étude menée sur l'optimisation des flux logistiques a permis d'identifier plusieurs améliorations possibles. Suite à cette étude, des actions opérationnelles pourraient être engagées. Il propose d'inscrire 10 000 € de dépenses au budget 2026.

Monsieur le Président indique que dans la continuité du soutien apporté en 2025 à « La Belle Gardoise » - qui constituait une action ponctuelle - il propose d'accompagner une nouvelle filière locale à l'échelle du Pôle Métropolitain, dans une logique de structuration et de valorisation des productions du territoire. Il propose d'inscrire 5 000 € de dépenses au budget 2026.

Monsieur le Président mentionne également les actions menées auprès du public étudiant, notamment les études réalisées sur la précarité alimentaire. **Mme Lydia PICQ, DGA Développement du Territoire Alès Agglomération**, précise que deux groupes d'étudiants, engagés dans des travaux complémentaires, se retrouveront au printemps pour partager leurs résultats. Elle souligne que ces actions visent à la fois à sensibiliser les jeunes à leur santé et à leur alimentation, et à mieux comprendre les besoins sociaux du territoire. Ces actions, initialement prévues en 2025 sont reportées à 2026. Il propose d'inscrire 11 500 € de dépenses au budget 2026.

Enfin, **Monsieur le Président** informe le comité syndical qu'un séminaire des élus sera organisé en 2026 afin de poursuivre les échanges stratégiques engagés et de préparer les orientations du Pôle Métropolitain pour les années à venir. Les modalités de ce séminaire seront précisées ultérieurement. Il propose d'inscrire 4 186,88 € de dépenses au budget 2026.

Pour conclure, **Monsieur le Président** explique donc que ce Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 propose 30 686,88 € de dépenses et 30 686,88 € de recettes. Il rappelle que cela reste des propositions et qu'il ne s'agit pas du budget définitif, qui sera voté lors du prochain Comité Syndical du 17 décembre prochain.

Les recettes sont approvisionnées par le résultat des années antérieures d'un montant de 22 686,88 €, ainsi que par une subvention du Département sur l'étude logistique d'un montant de 8 000 €. Il n'y aura pas de cotisation de la part d'Alès Agglomération et de Nîmes Métropole.

L'assemblée n'ayant plus de question sur cette délibération, **Monsieur le Président** prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

3. Crédit d'un Groupement d'Intérêt Économique « GIE EPL ALES CEVENNES - EPLAC »

Le Pôle Métropolitain est actionnaire de la Société Publique Locale Alès Cévennes.

Monsieur le Président informe le comité syndical que la création d'un Groupement d'Intérêt Économique (GIE) associant la SAEM'Alès et la SPL Alès Cévennes a été étudiée. Il explique que cette structure permettra de mutualiser certaines actions conduites pour le compte des actionnaires, d'améliorer la coordination administrative et technique et de renforcer l'efficacité opérationnelle des deux entités.

Monsieur Max ROUSTAN, Conseiller syndical Alès Agglomération, indique que cette nouvelle organisation facilitera la lisibilité des interventions et offrira un cadre partagé pour mener des actions communes. Il rappelle que l'objectif principal est de rationaliser les fonctions support tout en préservant la réactivité opérationnelle des équipes. Cette délibération n'appelle aucune dépense.

Après en avoir délibéré, et aucune opposition n'étant exprimée, le comité syndical approuve la création de ce Groupement d'Intérêt Économique (GIE).

4. SPL Alès Cévennes – Rapport de l'administrateur Exercice 2023

Le Pôle Métropolitain est actionnaire de la SPL Alès Cévennes. En application de la loi 3DS du 21 février 2022, il appartient au comité syndical d'approuver le rapport administrateur au titre de l'année 2023, assorti des rapports du Commissaire aux Comptes (comptes annuels, rapport spécial sur les conventions réglementées). **Mme Lydia PICQ, DGA Développement du Territoire Alès Agglomération** rappelle que la SPL Alès Cévennes assure à la fois des missions d'aménagement et de construction pour le compte des ses membres, ainsi qu'une activité de promotion touristique.

Aucune remarque particulière n'étant formulée, le comité syndical prend acte du rapport de l'administrateur pour l'exercice 2023.

5. SPL Alès Cévennes – Rapport de l'administrateur Exercice 2024

Le Pôle Métropolitain est actionnaire de la SPL Alès Cévennes. En application de la loi 3DS du 21 février 2022, il appartient au comité syndical d'approuver le rapport administrateur au titre de l'année 2024, assorti des rapports du Commissaire aux Comptes (comptes annuels, rapport spécial sur les conventions réglementées).

Après avoir pris connaissance de ces éléments, le comité syndical prend acte du rapport de l'administrateur pour l'exercice 2024.

Monsieur le Président informe le comité syndical que la prochaine séance est programmée le 17 décembre 2025 à 10h30. À l'issue du comité syndical, un moment de convivialité sera organisé aux Halles de l'Abbaye.

L'assemblée n'ayant pas d'autres remarques et l'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Président** lève la séance à 10h45.